

Exercice de sécurité civile à Grisy-les-Plâtres.



Dans la nuit du mardi 20 septembre, en soirée jusqu'au mercredi 21 septembre 04h00, la préfecture du Val-d'Oise organise dans le village un exercice de sécurité civile.

Pour son efficacité, le programme de cet exercice est confidentiel ; il ne peut faire l'objet d'aucune information, en particulier de la mairie de Grisy-les-Plâtres qu'il est donc inutile de solliciter sur ce sujet.

Cependant, les autorités formulent les points suivants :

- durant l'exercice il sera interdit aux piétons de circuler dans le village,
- des interventions de sécurité et de secours seront réalisées tout au long de l'exercice,
- des détonations pourront être entendues.
- ***les interdictions de stationnement et de circulation automobile dans certaines rues du village seront régies par l'arrêté municipal 2022-55 (Voir ci -contre)***

Par ailleurs ces autorités demandent aux villageois de ne pas :

- encombrer les réseaux de communication,
- s'approcher des lieux d'exercice,
- diffuser de fausses informations.



Documents

[Arrêté municipal 2022-55](#)